

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-618/SG/CG autorisant le Président du Conseil de Gouvernement, Ministre des Travaux publics et du Port, à se rendre en mission en France.

n° 71-618/SG/CG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
22 avril 1971

Numéro JO
n° 9 du 10/05/1971

Date du numéro
10 mai 1971

TEXTE INTÉGRAL

M. Ali Aref Bourhan, Président du Conseil de Gouvernement, Ministre des Travaux publics et du Port, est autorisé à se rendre en mission en France, le 24 avril 1971.